

CHAPITRE I

JEUNESSE, UN OBJET D'ETUDE SOCIOLOGIQUE

La sociologie de la jeunesse est une des filières de la sociologie qui est à la croisée de sciences sociales. Cette filière nouvelle est encore à ses débuts bien qu'elle a parcouru un long chemin depuis les premières études sur la jeunesse. Les études anthropologiques sur les jeunes ont permis une exploration profonde des comportements juvéniles ce qui va permettre de dissocier le concept de la jeunesse de la psychologie de l'adolescent. Mais il a fallu attendre une consécration internationale et ce n'est qu'au milieu des années 1950 que les Nations Unis, à travers l'Unesco, initient des études sociologiques sur les jeunes encore réduit dans le monde de l'éducation. La sociologie de la jeunesse est vite confondue avec la sociologie de l'éducation. Mais le véritable sursaut de la sociologie de la jeunesse n'a été opérée qu'avec les révoltes des jeunes des années 1960, d'abord aux Etats Unis, puis en France (mai 1968) et puis un peu partout dans le monde. Dans le monde arabe, la jeunesse est restée longtemps dans le flou. Au niveau du Maghreb, c'est encore les révoltes des jeunes qui vont donner une place et un rôle aux jeunes sur la scène sociale, d'abord en Tunisie (1984), ensuite en Algérie (1988) et enfin au Maroc (1991). Nous proposons ici, non pas de faire une revue de des thématiques développées à ce jour par la sociologie de la jeunesse ni encore des approches appliquées mais de revenir sur les différentes acceptions de la notion de jeune, et par extension de la jeunesse.

Plusieurs tentatives de conceptualisation ont été élaborées - pour la définition même de l'objet d'étude, notamment par les sociologues américains, soviétiques, canadiens et français. Loin d'être des acceptions opposées, elles constituent la richesse du sens de la jeunesse. Cette discipline récente est encore à ses premiers pas, mais elle s'offre déjà comme une spécialité distincte par son objet.

1. LA JEUNESSE DANS LES SCIENCES SOCIALES

Comme tout objet de recherche, les «représentations sociales» de la jeunesse méritent une saisie permanente dans ses rapports avec le contexte, l'aire géographique et l'aire d'influence,

l'examen des politiques successives et les perspectives, les événements démographiques et les problèmes inhérents, l'évolution des règles juridiques fixant les majorités (pénales, sexuelles, civiles, travail) et les réajustements éventuels, la dynamique des institutions chargées des questions de la jeunesse. Enfin comme tout objet de recherche, l'évaluation quantitative constitue une étape indispensable tant pour la définition des outils d'analyse que pour les instruments de mesure.

La jeunesse, comme objet d'étude, a été depuis longtemps sujet à controverse. Les sciences sociales ont toujours été confrontées à un problème épistémologique quant à la conceptualisation de la notion de «jeunesse». Les **psychologues** optent pour un objet délimité dans le cadre du « cycle de la vie individuelle » - scindé entre l'enfance, l'adolescence, l'adulte et la vieillesse. C'est ainsi qu'il existe toute une littérature autour de la psychologie de l'adolescence. De même, les **démographes** découpent, suivant en cela les **statisticiens**, des « tranches de vie » autour des « classes d'âge ». Le concept de « jeune » apparaît ainsi comme un segment de la population, délimité et reconnu, autour des 15-24 ans au niveau international. Les **juristes** s'appuient sur des critères legalistes (minorité/majorité) pour la coupe du cycle de vie (fixé à 18 ans) - la jeunesse serait ainsi une catégorie à cheval entre l'enfance et l'adulte mais reste non définie comme objet d'étude. Le législateur n'intervient auprès de jeunes sous le couvert de la minorité - ainsi toute une batterie de textes régleme la vie des mineurs. Pour les **politologues**, la jeunesse est avant tout une masse de bulletins de vote, qu'ils ne peuvent envisager avant l'âge légal, suivant en cela le juriste, d'accès à la majorité civile. L'**économiste** n'a découvert que récemment la catégorie «jeune» sur le marché du travail, mais elle s'est limitée, comme d'autres disciplines, à soulever les comportements *instables* de cette catégorie sociale et des difficultés d'insertion liée à l'absence d'expérience professionnelle.

Les sociologues ont maintenu l'audace de phénoménaliser les comportements sociaux des adolescents et des jeunes autour de la «jeunesse». Les premiers travaux sociologiques s'inspirent de l'anthropologie sociale, notamment avec le «monde des jeunes» de Margaret Mead et ils se fondent particulièrement sur des problèmes de «conflits de génération». La jeunesse formerait un

monde à part, avec des comportements spécifiques observables, une « culture », un discours et une « conscience »...

Avec la *révolte des jeunes de 1968*, d'abord aux Etats Unis, puis en Europe, la jeunesse s'est révélée comme un acteur social à part entière mais en même temps elle démontre la faiblesse des « luttes de classes » fondées exclusivement sur la *classe prolétaire*, comme seule porteuse des revendications révolutionnaires dans le monde. Les marxistes comme Marcuse adhère à ce mouvement, mais d'autres plus orthodoxes, considèrent que la jeunesse est une catégorie phénoménal *inter-classiste* (Field & Brohm, 1975). Enfin pour Bourdieu (1984), la «*jeunesse n'est qu'un mot*», et serait encore une création de la bourgeoisie pour briser la lutte de la classe ouvrière.

2. LE SENS DE LA JEUNESSE

Un recensement des acceptions usuelles de la jeunesse, nous conduit à développer cinq registres conceptuels : *être jeune* selon le langage quotidien, la jeunesse comme *création culturelle*, la jeunesse comme *force sociale*, la jeunesse comme *phénomène social* et la jeunesse comme *classe d'âge*.

2.1. *Etre jeune selon le quotidien*

Etre jeune, selon le registre du quotidien renvoie à une appréciation d'un état qui se distingue d'un autre que le langage simplifie et dichotomise. La distinction entre jeune et vieux n'est pas seulement un rapport de passage d'un état à un autre, du point physiologique. C'est le système langagier qui opère les règles de vieillissement selon chaque champ d'observation. Par exemple, le plus « jeune » des sénateurs en Russie n'a que 60 ans !

Selon la logique langagière, on est jeune par rapport à un milieu déterminé, c'est en ce sens que Bourdieu, peut être d'une manière lapidaire, veut en finir avec le débat sur la jeunesse pour affirmer que cette notion n'est après tout qu'un « mot » parmi d'autres dans le langage quotidien. Cette classification est aussi interprétée comme une idéologie de type raciste «anti-jeune» (Zghal, 1980), comme l'opposition noir/blanc ou encore homme/femme.

La distinction jeune/adulte possède des connotations diverses dans le langage populaire ou encore littéraire. Un certain nombre de qualificatifs sont inventés pour marquer l'inégalité ou encore l'infériorité fondée strictement sur le plan psychobiologique : spontanéité/réfléchi, irresponsabilité/maturité, témérité/prudence, insolence/sagesse... Le glissement, dans les deux cas de figure, est inévitable entre jeune et enfant. Le rapport est ainsi déplacé sur le champ familial du parent/enfant. Pourtant des « jeunes parents » existent ! Cette transposition implique d'autres codes de conduite, propre au statut social de l'enfant dans le registre de la famille (élargie ou nucléaire). – à savoir l'obéissance et le respect, voire la « soumission totale » aux règles des parents, en qualité de « tuteurs ».

Cette lecture première ou plutôt *primaire* du concept de la jeunesse, celle d'être jeune, constitue le réflexe et non la réflexion sociologique sur le discours du quotidien. C'est celle qui simplifie, donc galvaude et banalise, non pas le sens profond, mais la signification sociale de la jeunesse.

2.2. La jeunesse comme création culturelle

Cette acception est dérivée particulièrement de l'école culturaliste – psychosociologique. L'Ecole de Chicago, dans les années 1960, présentait déjà des analyses d'une culture jeune, avec des études sur les *hippies*, sur le *corner street society*, sur les conflits de générations.

La jeunesse, entendue comme création culturelle, est présentée tantôt comme un modèle de comportement aux caractéristiques universalisantes, porteuses des valeurs nouvelles, tantôt comme une manifestation déviante, un groupe marginal pour signifier que la population juvénile serait dans sa majorité traditionaliste sinon conservateur (Camilleri,1983; RISSb,1985).

Dans sa version idéologique, la *culture jeune*, qualifiée souvent d'eurocentrisme, apparaît comme une négation des causes sociales spécifiques aux révoltes juvéniles (B'Chir,1986). Cette percée, cette opposition à une culture jeune unidimensionnelle met en lumière l'émergence de la dimension plurielle de la jeunesse, on passe ainsi de l'américanité, à l'africanité, à l'arabité des jeunes...

2.3. La jeunesse comme force sociale

La conception dynamique fait de la jeunesse une force sociale spécifique mais cette catégorie de la population ne saurait prétendre à un rôle de classe sociale (Lefebvre, 1968). Elle doit servir à cimenter la société comme un bloc. Elle apparaît aussi, pour d'autres analystes, comme un groupe social inter-classiste (Field et Brohn, 1975) - comme une somme de bulletins de vote et comme une force de travail mobilisable à moindre coût.

Entendue comme telle, la jeunesse possède un double atout politique – celle d'être porteuse de valeurs révolutionnaire et celle de contribuer à une lutte sociale globale. Pour elle-même, elle est érigée en institution.

2.4. La jeunesse comme phénomène social.

En tant que phénomène social, la jeunesse serait apparue avec l'avènement de l'industrialisation et de l'urbanisation (RISS, 1985). Cette thèse est fondée essentiellement sur l'une des institutions des sociétés industrielles, à savoir la création de l'Ecole. Il est vrai qu'avec l'Ecole, les jeunes découvrent un espace de mise en condition spécifique. Autrement dit dans les sociétés traditionnelles, en absence d'institution scolaire, la jeunesse n'existerait pas comme phénomène. Elle obéit aux rituelles de la famille, du clan, de la tribu..

Ce phénomène social, naît de la modernité, véhicule certes ses mythes (Lefebvre, 1962) mais le progrès médiatique aidant, il s'est répandu et possède une assise concrète dans les conduites juvéniles, dans le code des jeunes. En traversant les frontières, les civilisations, ce phénomène s'est mondialisé. La thèse de la genèse de ce phénomène est contestable (Zghal, 1985) mais n'élimine nullement le mode de propagation du phénomène en tant que système d'idées, en tant qu'idéologie possédant une matérialité puissante, un pouvoir d'acculturation.

Dans les sociétés modernes, l'initiation ou la socialisation de la jeunesse échappe presque sinon totalement à la famille. Des institutions publiques appropriées sont érigées à cet effet.

L'individu est plus ou moins isolé pour une période déterminée, de sa cellule familiale, pour être mis en condition de juvénilité.

2.5. La jeunesse comme classe d'âge

Dans sa dimension quantitative, la jeunesse est perçue comme une classe d'âge, une fraction de la population totale. La délimitation n'est pas pour autant aisée, elle est l'objet de luttes sociales quant à la fixation des seuils socioculturels et juridiques de distinction (Jousselin, 1959). La complexité des sociétés modernes ne facilite pas non plus la fixation des limites.

Il existe de nos jours plusieurs majorités suivant le registre législatif - pénale, civile, sexuelle, économique. Ces majorités sont, en plus, différents selon le sexe - l'inégalité sexuelle est codifiée par la loi. Entre ces majorités légales et la majorité sociale, légitime, réelle, il existe encore un fossé énorme. Le problème devient encore plus complexe, dans la mesure où il n'y pas qu'un seul seuil à fixer (les maxima) mais les minima - l'âge de sortie de l'enfance donc d'entrée dans la juvénilité. Devant la diversité des définitions de la jeunesse, données par les autorités gouvernementales ou scientifiques, les Nations Unies ont arrêté, pour l'Année Internationale de la Jeunesse (1985), la classe d'âge comprise entre 15 et 24 ans pour qualifier la population juvénile dans le monde.

Depuis il faut admettre que cette définition ou plutôt cette classe est restée figée - et ce malgré les observations récentes sur l'extension de la plage d'âge de la jeunesse. La toute dernière problématisation de la jeunesse selon la Banque Mondiale (2003) maintient encore cette tranche de 15-24 ans pour situer la population juvénile. Cette dernière remarque introduit en fait la notion de dynamique sociale dans la fixation de classes d'âge, car la société humaine est loin d'être figée dans le temps.

3. La population juvénile comme champ de recherche en Algérie

Dans les discours officiels, la jeunesse algérienne est généralement entendue au sens de la statistique démographique - autrement dit, c'est une classe d'âge qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte. Une confusion assez fréquente mérite d'être soulignée.

Les démographes font généralement référence à l'extrême jeunesse de la population algérienne. Cette référence est liée à la structure pyramidale de la population, avec un taux réduit de population vieillissante (plus de 30 ans) et une grande majorité de jeunes (moins de 30 ans). Ce discours est souvent maladroitement repris pour signifier l'importance de la population juvénile en Algérie. La jeunesse de la population et la population jeune sont deux objets construits pour deux actions distinctes.

Toutefois force est de constater que la notion de jeune n'existe pas au plan juridique en Algérie. Mais dans la classification pénale, on peut relever toute une série de majorité - donc implicitement d'accès à la responsabilité. Sur le plan pénal, l'âge de discernement est fixé à 13 ans révolus. A compter de 14 ans, l'enfant bascule dans la possibilité de discerner entre le bien et le mal, donc passible d'une incarcération dans un Centre de Rééducation pour mineurs. La majorité pénale est fixé à 19 ans, tandis que la majorité civile est 18 ans !

La majorité sexuelle est fixée à 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons. L'acte de mariage ne peut être ainsi conclut avant ces limites, mais dans la pratique, souvent admise sur le plan sociale, le mariage peut être consommé suite à l'accomplissement des rites religieux. Sur le plan social, une certain nombre de limites sont retenues par diverses réglementations, telles pour la carte d'identité nationale, pour le permis de conduire, l'accès aux établissements publics - hôtels, cafés, bars, salles de jeux, salles de cinéma...

Un relevé des classes retenues par divers documents, rapports, études donne encore des plages différentes. Abstraction faite des classes d'âges retenus par les services sportifs, obéissant aux critères internationaux pour le classement des minimes, des cadets, des juniors, des seniors et de vétérans, tous les autres classements algériens relèvent des choix raisonnés ou stratégiques.

La Charte de la Jeunesse arrête le groupe 16-27 ans (FLN/UNJA, 1975). Quelques années plus tard, c'est la tranche 17-27 ans qui est retenu par le Comité Central du FLN (1982). La Ministère de la Jeunesse arrête la classe des "moins de 30 ans" (MJS, 1984) pour qualifier la population juvénile ! Les services de la planification et de l'aménagement du territoire justifient la classe

12-25 ans comme étant la population pour l'établissement de la carte de développement du secteur de la jeunesse (ANAT, 1988). Les services de l'Office National des Statistiques reprennent la version onusienne de la jeunesse, à savoir la classe 15-24 ans (ONS/MOD,1985).

Les études, enquêtes, thèses s'inspirent largement de la classification de l'Office national des statistiques (ONS), répercutent la même classe d'âge (ONAMO, 1986; CREAD, 1988). De même le premier programme emploi des jeunes du gouvernement s'appuie sur les données de l'ONS (PEJ,1987) pour définir une stratégie d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15-24 ans, bien que les jeunes âgés de 15 ans soient encore astreints à l'obligation scolaire et que l'âge légal au travail soit fixé à 16 ans. Enfin, le dispositif de micro-entreprises, puisant l'essentiel de son financement du Fond de soutien à l'emploi des jeunes, procèdent à son tour à une extension de la population cible, à savoir celle âgée de **18 à 35 ans**. Ce décalage du seuil minimum est fondé sur le fait que l'accès aux crédits bancaire n'est pas autorisé avant la majorité civile. Le seuil de 35 ans est un choix d'ordre stratégique, donc arbitraire.

A la lumière de ces constats, on peut aisément comprendre la difficulté des intervenants et autres opérateurs à mener des actions concertées ou complémentaires sans équivoques. Pour pallier à ces incohérences, nous proposons de cerner la population juvénile en Algérie, en tenant compte du contexte socio-culturel et juridique en vigueur. Pour ce faire, nous retiendrons deux indicateurs : la sortie de l'enfance et l'entrée dans la vie adulte. Ces deux indicateurs sont déclinés selon le sexe pour mieux nous rapprocher des réalités culturelles dominantes. La sortie de l'enfance serait fonction de la fin de la scolarisation obligatoire, actuellement à 16 ans, ce qui correspond aussi à l'âge légal d'accès au marché du travail. Quant à la sortie de la jeunesse, elle est fonction de l'âge moyen au mariage, l'hypothèse étant qu'une fois marié, un changement de statut s'opère au sein de la structure familiale - la fille n'étant plus sous la responsabilité parentale et le garçon doit assumer une responsabilité de chef de famille.

Une application de cette définition, même pour des périodes historiques antérieures peut donner un éclairage sur l'étalement de la jeunesse en fonction de l'évolution de la

scolarisation. On peut, sans se tromper, affirmer que cette plage était très réduite durant les années 1950, voire les années 1960. La fin de la scolarité obligatoire était fixé à 13 ans et l'entrée dans la vie active à 14 ans. Souvent la fille passait du banc de l'école, lorsqu'elle est scolarisée à la fonction d'épouse - l'âge moyen au mariage pour les filles se situait autour de 15 ans ! C'est ce qui conduit certains analystes à affirmer que la jeunesse est une invention récente, elle n'existait pas ou peu dans un passé récent car la transition entre l'enfance et la responsabilité familiale était d'une durée très réduite, voire inexistante pour les filles ! Avec l'avènement de l'école fondamentale et l'augmentation de la durée de la scolarisation obligatoire à 9 ans et l'âge légal au travail fixé à 16 ans, un glissement va s'opérer dans les années 1970 et 1980.

Les années 1990 vont encore apporter d'autres modifications, cette fois-ci au niveau de l'âge moyen au mariage. Un retard important est enregistré dans le calendrier du mariage. L'incidence d'une entrée tardive dans le mariage, et un accès de plus en plus différé sur le marché du travail va engendrer certainement d'autres modifications sur la durée de la période active, voire même dans l'âge à la retraite... Ce rappel est juste pour signifier que toute définition doit obéir à la dynamique de la société.

Ainsi, les limites que nous retenons pour la décennie 1990 ne sauraient être des bornes figées dans le temps ni encore servir pour les jeunes de l'an 2000. Le monde des jeunes que nous décrivons au chapitre 3 (ci-infra) apporte déjà des éléments nouveaux, avec encore plus de recul de l'âge moyen au mariage. Toutefois, ces seuils doivent servir à l'élaboration de programme ciblé, à l'extinction de la génération considérée en passant à un nouveau statut matrimonial. Au sein de la population ciblée, si besoin est, des sous-populations spécifiques selon la nature des problèmes auxquels elles sont exposées et pour lesquelles des actions s'imposent.